



**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

**Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire**

**Procès-verbal de la réunion du 25 juillet 2023**

Ordre du jour :

1. Echange de vues sur l'analyse de l'Inspection générale des finances sur la gouvernance et les flux financiers des entités gérant le Luxembourg Science Center
2. Divers

\*

Présents : Mme Diane Adehm, M. André Bauler, M. Gilles Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Myriam Cecchetti, M. Paul Galles, Mme Martine Hansen, M. Fred Keup, Mme Josée Lorsché, Mme Elisabeth Margue (remplaçant M. Max Hengel), M. Georges Mischo, membres de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Sven Clement, observateur délégué

Mme Diane Adehm, Mme Semiray Ahmedova, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gusty Graas (remplaçant M. Frank Colabianchi), Mme Martine Hansen, Mme Octavie Modert, M. Gilles Roth, Mme Jessie Thill, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Gilles Dhamen, M. Alex Folscheid, du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Marc Vanolst, de l'Inspection générale des finances, du Ministère des Finances

Mme Joëlle Merges, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire  
Mme Nadine Gauthier, de l'Administration parlementaire (Relations publiques)

Excusés : Mme Francine Closener, M. Max Hengel, membres de la Commission de

l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

M. Frank Colabianchi, M. Dan Kersch, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

\*

Présidence : Mme Diane Adehm, Présidente de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire  
M. Gilles Baum, Président de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

\*

## **1. Echange de vues sur l'analyse de l'Inspection générale des finances sur la gouvernance et les flux financiers des entités gérant le Luxembourg Science Center**

A titre préliminaire, Madame Diane Adehm (CSV) prend la parole pour informer les deux commissions réunies qu'elle a été contactée personnellement par le Président / Directeur général du Luxembourg Science Center (ci-après « LSC »), par un responsable de la société fiduciaire en charge de la comptabilité de l'asbl « Luxembourg Science Center – Groussgasmasschinn » (ci-après « ASBL ») et de la société GGM 11 S.à r.l. (ci-après « GGM 11 ») ainsi que, plus récemment, par des agents salariés du LSC. Elle affirme ne pas avoir l'intention de rencontrer ces personnes étant donné les discussions en cours au niveau des deux commissions parlementaires.

A la suite de l'intervention de Madame Adehm, Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (ci-après « Ministre ») prend la parole pour porter à la connaissance des deux commissions, que le Président / Directeur général du LSC s'est principalement porté d'accord avec les conditions prévues dans le protocole d'entente ayant trait aux conditions liées à une coopération future qui a été présenté aux commissions en date du 24 mai 2023<sup>1</sup>. Partant, il y aura, en principe, une fusion entre l'ASBL et GGM 11 avec une reprise du personnel et de certains avoirs de GGM 11 par l'ASBL. Alors que le détail de la transaction reste encore à clarifier, on peut d'ores et déjà retenir que la pérennité du projet LSC sera garantie. Cela ne dispense toutefois pas le ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (ci-après « MENJE ») de mettre en œuvre les recommandations de l'Inspection générale des finances (ci-après « IGF ») émises dans le cadre de son analyse, voire donner suite aux résultats des enquêtes préliminaires initiées au niveau de la justice.

*[Les deux commissions réunies décident de soumettre la présentation des conclusions de l'analyse de l'IGF sur la gouvernance et les flux financiers des entités gérant le LSC et les discussions autour des prochaines étapes à suivre au secret des délibérations conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés.]*

### **Echange de vues**

À la demande de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo (LSAP) sur le statut des enquêtes préliminaires en cours au niveau du parquet et de leur impact sur les négociations relatives à une nouvelle collaboration, un responsable du MENJE rappelle le principe de la

---

<sup>1</sup> Voir procès-verbal de la réunion jointe de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire du 24 mai 2023

présomption d'innocence et indique que le MENJE continuera les négociations relatives à la nouvelle gouvernance du LSC en attendant les conclusions de ces enquêtes préliminaires. En cas d'une condamnation du Président / Directeur général, l'ASBL devra en tout état de cause prendre ses responsabilités.

A une question de Monsieur le Député Sven Clement (Piraten) sur la rémunération du Président / Directeur général du LSC, le Ministre indique que le rôle que ce dernier jouera dans la nouvelle gouvernance n'a pas encore été déterminé. L'ASBL dispose d'une certaine autonomie financière et de gestion et le MENJE ne saurait s'immiscer dans sa politique du personnel. Etant donné que l'État sera appelé à nommer des représentants au sein du conseil d'administration de l'ASBL, il aura un certain droit de regard en la matière et veillera à l'alignement des rémunérations du personnel avec celles d'entités similaires.

Suite à la question de Madame la Députée Martine Hansen (CSV) de savoir si la nouvelle gouvernance aura des répercussions sur le budget attribué à l'ASBL, le Ministre répond que le budget sera déterminé dès que les négociations autour d'une nouvelle convention seront clôturées. Le MENJE s'est dans un premier temps concentré sur la nécessité de pérenniser le projet LSC et de veiller au maintien des emplois y impliqués.

Madame la Députée Diane Aehm (CSV) intervient pour demander si le MENJE entend encore confier au Président / Directeur général un poste de direction au sein du LSC.

Le Ministre indique que la pérennisation du projet LSC est tributaire d'une bonne gouvernance de l'ASBL et gestion du LSC. Si le projet LSC ne sera pas étatisé, la transaction devra répondre aux exigences du droit privé et l'État devra tenir compte du rôle que jouent aujourd'hui les membres de la direction de l'ASBL. Dans la mesure où certains membres de la direction continueront à occuper un poste à responsabilité au sein du LSC, un cadre de gouvernance clair combiné à des mécanismes de contrôle plus poussés devront en principe permettre d'éviter des dysfonctionnements futurs. Le MENJE ne se fige pas sur la personne de l'actuel Président / Directeur général et laisse la liberté au conseil d'administration de l'ASBL de prendre une décision y relative dans l'intérêt de la bonne gestion de l'ASBL.

A la question de Monsieur le Député Gilles Roth (CSV) de savoir si l'Etat s'est constitué comme partie civile, le Ministre indique qu'une telle décision n'a pas été prise étant donné que les dénonciations ne sont qu'au stade d'enquête préliminaire et qu'aucune affaire en justice n'a pas encore initiée.

## **2. Divers**

Aucun sujet n'a été abordé sous « Divers ».

Luxembourg, le 29 août 2023

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**